

INTERPELLATION

de la députée (suppl.) Jacqueline Wyder Besson, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant l'OPRA – licenciement d'employés et suppression des cours de langue (16.03.2012) 4.180

Mise en perspective: en décembre 1993 a été créée, à l'initiative de l'Office régional de placement sous la direction de M. Marco Dini, l'association «OPRA – Oberwalliser Programm für Arbeitslose».

Depuis quelques mois déjà, l'OPRA – le programme haut-valaisan pour chômeurs, jouit d'une mauvaise réputation. Des collaborateurs de longue date ont été congédiés peu avant leur retraite. Précisément des collaborateurs qui ont beaucoup contribué au développement et au succès de l'OPRA.

Par exemple la cheffe de secteur qui a été licenciée et qui travaillait depuis 1998 pour l'OPRA; elle avait mis sur pied les cours de langue des mesures de réinsertion sur le marché du travail et son travail était très apprécié par l'Office régional de placement (ORP). Elle a développé l'offre de cours de langue à la satisfaction des participants et des professeurs de langue.

Dans un article paru dans un journal haut-valaisan, on peut lire: «dumping salarial – encouragé par l'Etat». Il est urgent d'informer les parlementaires sur la suppression des cours de langues efficaces de l'OPRA. Ces cours de langues sont cofinancés par l'Etat et par la Caisse de chômage.

Concrètement, nous faisons les remarques et posons les questions suivantes:

Pour quelle raison les cours de langues offerts depuis de nombreuses années par l'OPRA ont-ils été supprimés?

Pour quelle raison le mandat a-t-il été transmis à l'école de langues Academia – Valais, à Viège?

La plupart des professeurs de langue d'Academia - Valais sont d'origine allemande. Pour quel motif des travailleurs suisses ont-ils été de fait congédiés et des travailleurs allemands engagés en même temps?

Selon des articles parus dans les médias, l'école de langue Academia s'est établie il y a peu de temps en Valais et pratique le dumping salarial. Academia Viège paie un montant dérisoire de 36 francs bruts par leçon, duquel sont encore déduits des frais accessoires de salaire, une participation aux vacances et l'assurance perte de gain.

Comment l'Etat peut-il accepter et même soutenir de telles conditions de travail?

Est-ce que des efforts sont entrepris afin d'octroyer les mandats pour des cours de langues pour chômeurs à des organismes locaux?

Enfin, une comparaison des montants qui ont été et sont versés par l'Etat à l'OPRA et à Academia m'intéresserait vivement.

Sion, le 16 mars 2012
(11h05)

Jacqueline Wyder Besson, députée (suppl.),
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
et cosignataires